

CHATEAU BARBEN

AVI

UR Ugo ROUSSET <ur.meridienne@harrel-courtes.fr>  ...
A : POTIER Dominique (DGS La Barben) Lun 03/07/2023 08:56

l'apporte tout mon soutien au Rocher Mistral et à son développement !!!

Ugo Rousset
Souscripteur/Associé
LA MERIDIENNE



LA MÉRIDIENNE
TOUTES ASSURANCES
ENTREPRISES ET PARTICULIERS

Tel direct: 00 33 (0)4 91 00 3936 Tel standard: 00 33 (0)4 91 00 39 30 Mob: 00 33
(0)6 35 39 30 82

N°ORIAS : 13 070 052

15, Rue Beauvau - 13001 Marseille - France

Nouveau Site internet
www.harrelcourtes.fr

#DemainJeNeJettePlusParTerre
#1MégotPollue500LitresDeau

La Méridienne Assurances, SARL de courtage en assurances au capital de 5 000 € - Siège social : 15, rue beauvau 13001 Marseille - 792 695 991 R.C.S. MARSEILLE - Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 13 007 052 (www.orias.fr) - Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR, 61 rue Taitbout 75009 Paris (www.acpr.banque-france.fr) - La Méridienne Assurances exerce son activité en application des dispositions de l'article L 520-1 II b du Code des assurances, la liste des assureurs partenaires est disponible sur demande - Réclamation : La Méridienne Assurances-Service Réclamation, 15, rue beauvau 13001 MARSEILLE ou par mail : g.harrel-courtes@harrel-courtes.fr
Médiation : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org

Rocher Mistral ↓ Télécharger ↻ Enregistrer dans OneDrive 🗄 Masquer le courrier ✉

Rocher Mistral

AVI

XD xavier delanglade <xdelanglade@xinvest.fr>



À : POTIER Dominique (DGS La Barben)

Lun 03/07/2023 10:01

Madame, Monsieur,

Je tenais à témoigner dans le cadre de votre enquête publique de mon intérêt pour le Rocher Mistral pour sa capacité à montrer et faire rayonner notre culture provençale. Cette présentation ludique a en effet des atouts pédagogiques indéniables qu'il serait dommage de ne pas encourager.

Nous avons besoin de ce type d'initiatives qui permettent de mettre en valeur notre patrimoine culturel régional autrement que par la mer et les loisirs.

C'est en outre un complément intéressant au zoo de la Barben où j'emmenais régulièrement mes enfants lorsqu'ils étaient plus jeunes.

Restant à votre disposition si nécessaire

Bien à vous

Xavier Delanglade
25, rue Marius Thourey
13007 Marseille
06 07 90 07 30

← Répondre

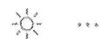
→ Transférer

Recommandation rocher mistral  Télécharger  Enregistrer dans OneDrive  Masquer le

Recommandation rocher mistral

AVI

AR audrey renoux <renouxaudrey@icloud.com>



À : POTIER Dominique (DGS La Barben)

Lun 03/07/2023 10:21

Bonjour , j'ai eu la chance de passer une journée au rocher mistral
Nous étions avec des amis et nous avons passé une excellente journée
La qualité des attractions et du spectacle du soir sont impressionnantes et cela dans
le moindre détail .

Je recommande particulièrement ce lieu
Il sera assurer de passer une très bonne journée et soirée.
Cordialement

Audrey Renoux
Renouxaudrey@yahoo.fr
0624573272

 Répondre

 Transférer

Enquête PA Rocher Mistral

sandrine GIROD <bienvivrealabarben@gmail.com>

Lun 03/07/2023 12:30

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Bonjour

Notre association est totale contre ce projet pour divers point que nous allons essayer de vous citer et résumé au mieux possible.

1/ point de vue urbanisme, cela est incohérent avec le RNU le lieu est classé en zone Natura 2000, ZNIEFF 1 et 2, LPO, en terre agricole, classé auprès des Bâtiments de France, le projet se retrouve à encercler notre Eglise et Cimetière et sans parlé de la zone qui sers avec le Laveldenan en cas de crue au niveau de la Touloubre et surtout ne l'oublions pas les sondages archéologiques qui ont démontré la richesse de ce lieu qui serait d'ailleurs un beau projet pour raconter la vie antérieure de la barben au lieu de vouloir détruire cette zone avec ce projet dément en voulant faire un parc d'attraction.

2/point de vu environnement, nous avons un poumon vert sur la barben qui va du Puy de Madame à derrière le Château aujourd'hui tout les lieux touristiques équivalents au nôtre font marche arrière dû au piétinement, à la sur population qui a fait migrer la faune, la destruction de la flore, et n'oublions pas l'incivilité humaine par les déchets et le risque incendie qu'ils peuvent amener avec leur cigarette qui malheureusement aujourd'hui devient un danger public très grave. Nous savons aussi qu'à force d'artificialité les sols nous nous retrouvons avec des ruissèlements qui se transforme en inondation ingérable et la barben fait partie des zones à risques.

3/ les nuisances sonores et lumineuses, et l'eau aujourd'hui nous avons perdu le calme et le bien vivre dans notre village, le son de ce parc démarrant dès le matin en boucle plus les spectacles le soir et fin de journée qui ne respecte pas les règles sur le son sont un vrai danger et cauchemars pour l'humain malgré les avertissements de l'ARS aucune amélioration ou respect... n'oublions pas aussi la nuisance lumineuse et le gaspillage électrique aujourd'hui nous entendons parlé en permanence de faire tous un effort sur notre consommation électrique mais à ce jour le château reste allumer à certes il est magnifique dans sa lumière et son cailloux mais qu'en est il du respect de la consommation évitons les gaspillages nous dit on on nous rabâche les oreilles à faire attention. Et dans ce projet il y a un lac de prévu mais pour faire un reflet sur la paroi mais ce lac qui n'ai pas du tout de 5 cm de profondeur comment sera t il alimenté en eau par des canicules comme ces jours-ci ? Nous sommes bientôt en restriction d'eau si ce n'est pas déjà le cas, certaine commune souffre de pénurie et nous à la barben nous sommes riches alors pour remplir un lac pour un spectacle !!!! Et nous savons tous que de l'eau stagnantes amène des moustiques et autres insectes néfastes à la santé humaine, quand va t'on ouvrir les yeux sur ce projetmais comme d'habitude 2 vitesses 2 justices !!!!

3/ la densité de véhicule et les dangers routiers, le porteur de projet nous parle de 350 000 visiteurs par an sur une durée de 8 mois, comme nous avons déjà pu le constater les visiteurs mettent le gps et passent par le centre du village comme les bus et malgré que c'est une journée détente pour eux roulent à très grande vitesse d'ailleurs comme leur personnes ou bénévoles et si jamais ils arrivent à trouver le trajet que souhaite le porteur de projet de passer par la RD 572, celle ci est tellement étroites et non aménagée que 2 bus ne peuvent se croiser alors oui d'après les plans vu dans la mairie des travaux sont prévus mais encore une question avec quel argent le notre ? Mais cela rapporte quoi à la commune et par inter position à nous barbenais ? Rien du désagrément et l'argent soit le nôtre utilisé pour un projet privé !!!

Alors nous estimons que cette mascarade a assez suffit car ce projet ce dit historique mais en quoi ??? C'est un projet qui veut ressembler à Disney world un village des marques comme Miramas et n'oublions surtout à La gloire de mon Père de Marcel Pagnol !!!

Lors de notre venue en mairie nous avons bien regarder attentivement les plans soit disant ça emmènerait du touriste et ferait travailler les hôtels, les gîtes où air bnb sur la barben mais non que ni ni !!! La résidence hôtelière est prévu dans son agrandissement !!!!

Alors nous le demandons haut et fort arrêter ce projet de suite avant d'abimées ce qui est beau naturellement et surtout ne vous inquiétez pas il y a plein de belle choses possibles à réaliser sans abîmer ce site au contraire le mettre en valeur mais en le respectant !!!

Association Bien Vivre à La Barben

Non projet D'aménagement RM non au jardin potager Monument historique massacré

cat.albertini@free.fr

Lun 03/07/2023 13:46

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Bonjour

Je suis opposé à ces trois permis d'aménager pour plusieurs raisons :

1°) Des aménagements incompatibles avec les contraintes urbanistiques des lieux

Les aménagements proposés sont en totale contradiction avec les dispositions urbanistiques qui régissent les lieux :

La zone de La Barben est identifiée comme « espace agro-naturel d'indice 1 » dans le SCOT du pays salonais et comme « espace agricole de vocation spécialisées » (espaces à préserver) dans la Directive Territoriale d'Aménagement des BdR. Le quartier est aussi RNU ce qui signifie qu'aucune construction n'est possible sauf si le projet relève – c'est l'argument mis en avant par la société Rocher Mistral – d'un intérêt public avéré. Or, la société organise des spectacles soit disant historiques qui ont été conçus par le porteur de projet sans aucun conseil scientifique. Ils véhiculent une histoire fantasmée et antirépublicaine qui n'a strictement rien à voir avec ce qui est établi par les historiens universitaires. Loin d'être d'une quelconque utilité publique, ces spectacles sont un danger public. Il ne s'agit pas de culture, mais d'un Disneyland où les intérêts commerciaux privés prévalent.

Certains des terrains ciblés par le promoteur sont classés Natura 2000, zone protégée LPO, ZNIEF 1 et 2. Aucun terrain n'est constructible (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique : un espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable).

Plusieurs bâtiments sont classés par les Monuments historiques : la chapelle du XIVe siècle, le château, dont les plus anciens éléments connus remontent au XIe siècle, le jardin à la française et le pont sur la Touloubre.

2°) Aggravation de l'artificialisation des sols et réduction de la biodiversité

La réalisation de ce projet provoquera l'abattage d'une centaine d'arbres et l'artificialisation/pollution d'une dizaine d'hectares – dont 4 hectares de terres agricoles – qui sont autant de réservoirs d'une riche biodiversité. On est bien loin des recommandations de la Convention citoyenne concernant la réduction de l'artificialisation des sols et la consommation des espaces naturels et agricoles pour préserver la biodiversité.

Les pollutions sonores et lumineuses des spectacles déjà existants et prévus dans les permis d'aménager mettent en danger plusieurs espèces protégées : les chauves-souris à oreilles échancrées (Murins) et l'aigle de Bonelli. Depuis des dizaines d'années, le château de La Barben héberge dans ses souterrains l'une des plus importantes colonies de Murins à oreilles échancrées

de la Région Sud avec 600 à 700 individus. Cette espèce figure sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Ce projet aura aussi comme conséquence la dégradation des lieux d'habitat et de chasse de l'aigle de Bonelli, rapace emblématique de notre territoire. C'est d'ailleurs au nom de la protection de ces espèces protégées que le préfet des Bouches-du-Rhône vient de prendre le 13 juin 2023 un arrêté de sursis à statuer sur le défrichement d'un bois destiné à être transformé en chemin d'accès entre les parkings et la billetterie.

Avec la pollution sonore et lumineuse des spectacles prévus en journée et en soirée les animaux du zoo se retrouveront en situation de stress, ce qui peut avoir des incidences économiques sur l'activité du zoo. De la même manière, la création de vastes parkings tout autour des écuries du Baou ne manquera pas de provoquer des situations de stress et de mettre en difficulté les exploitants. Ce projet met donc en péril les activités existantes.

En compensation, et en guise de bonne foi environnementale, le porteur du projet propose de réaliser diverses plantations et d'introduire des ruches. Mais la compensation n'est qu'apparente. Où se feront ces réalisations ? Sur ses terres, en arrière du château, bien loin des riverains. Ces derniers ne bénéficieront pas des aménagements respectueux de l'environnement, s'ils se font. Ils ne « bénéficieront » que des nuisances et des risques liés à l'aménagement des parkings, à l'affluence touristique et aux effets spéciaux et sonores des spectacles, jusque tard dans la nuit. Toutes ces nuisances auront en outre des conséquences néfastes sur la valeur de leur propriété. Qui voudra acheter ou louer des maisons situées au beau milieu d'une telle circulation, de tant de nuisances et de risques ?

3°) Aggravation des risques d'inondation

La Touloubre est connue pour ses crues soudaines : 1973, 1976, 1979, 1986, 1993, 1994 et 2003. Son bassin versant a été classé parmi les Territoires à risque important d'inondation en 2012. En 1993, le nord de Pelissanne et le centre-ville ont été submergés par les flots. L'étude scientifique réalisée par l'Université de Provence à la suite de cette crue a démontré qu'il ne s'agissait pas d'un événement exceptionnel dû à des circonstances météorologiques rarissimes, mais d'un nouveau type d'inondation lié à l'urbanisation excessive, à l'abandon des terrasses agricoles ou naturelles et à l'extension des zones d'habitation à proximité de la Touloubre. Les tribunes, les boutiques et les parkings implantés sur des terres agricoles et naturelles situées à proximité de la Touloubre et de son affluent le Lavaldenan, aggraveront ce risque. L'artificialisation des sols diminuera leur capacité d'absorption, augmentera le ruissellement et accélèrera le gonflement des eaux de la Touloubre lors des gros orages, mettant ainsi en danger les habitants situés en aval, à La Barben et Pelissanne. Aucun moyen de surveillance ne pourra jamais empêcher ces inondations dues à l'artificialisation des sols. On a vu ce qu'a provoqué l'artificialisation excessive des sols en Bretagne et dans les Alpes maritimes. Notons aussi que les tribunes et les boutiques prévues seront séparées par le Lavaldenan, une rivière qui sert actuellement de déversoir au Canal de Marseille. Ces lâchers constituent aussi une menace sérieuse pour les touristes.

4°) Aggravation des risques d'incendie

La carte des Bouches-du-Rhône des aléas induits pour les feux, classe la parcelle des tribunes en zone d'aléas forts et celle des boutiques en zone d'aléas très forts. En 1991, un incendie est arrivé à proximité du jardin potager. L'afflux de touristes – qui peuvent eux aussi avoir des comportements

dangereux (jets de mégots etc.) – dans des zones aussi confinées, à très forts risques d’incendie et difficiles d’accès pour les secours en raison du relief et de l’étroitesse des routes, constituera une menace constante. Et les moyens de surveillance annoncés par le porteur du projet n’empêcheront jamais le déclenchement accidentel d’un incendie par les touristes (ou par d’autres causes) et sa propagation rapide, ni la mise en danger des touristes, des riverains ou des pompiers.

5°) Aggravation des risques liés à la circulation routière et de la pollution

La route reliant Saint-Cannat à Pelissanne (D 572), celle menant du village au château (D 22 A) et celle qui rejoint la route de Lambesc au château, seront rapidement saturées par l’augmentation du trafic des automobiles et des bus lors de la saison touristique où les 300 000 visiteurs attendus (120 000 véhicules) s’ajouteront aux 350 000 actuels du zoo. Compte tenu de l’étroitesse et de la sinuosité des routes, les risques d’engorgement de la circulation – déjà effectifs lorsque le zoo est en haute saison (mai, juin, juillet, août) –, les risques d’accidents matériels ou humains avec des piétons et des cyclistes seront inévitablement démultipliés. Plusieurs riverains ont déjà signalé des embouteillages et des situations périlleuses. Cet afflux de véhicules contribuera aussi à augmenter la pollution en dioxyde de carbone, dioxyde de soufre et en particules fines, dont nous connaissons aujourd’hui le potentiel cancérigène. Là encore, nous sommes bien loin des recommandations de la convention citoyenne concernant la limitation des mobilités carbonées. Cette pollution viendra s’ajouter aux nuisances sonores et lumineuses des spectacles nocturnes qui gêneront les riverains.

6°) Destruction d’un patrimoine archéologique

L’histoire du village de La Barben ne se résume pas à celle du château. Les fouilles entreprises récemment par l’INRAP font apparaître de nombreux vestiges sur les principaux terrains visés par les permis d’aménager : berges de la Touloubre pour les parkings ; prairie en arrière du château pour les tribunes et le lac artificiel ; bois pour le village commercial et les logements. Ces vestiges couvrent un large spectre chronologique, allant du néolithique au XIXe siècle en passant par l’âge du bronze, du fer et l’époque médiévale (tombes, silos, fours, quantité importante de mobiliers lithiques, céramiques et métalliques, activité artisanale pour la production de tuiles, lavoir, exploitation viticole, aqueduc souterrain remarquablement conservé). C’est toute l’histoire de La Barben qui est enfouie à quelques centimètres seulement de la surface. A aucun moment, dans la présentation de ses demandes de permis d’aménager, la société Rocher Mistral évoque le risque d’impact archéologique et patrimonial des futures constructions qui, pourtant, bouleverseront le sous-sol et détruiront définitivement les vestiges de l’histoire du village. Curieuse façon de concevoir le patrimoine.

7°) Sur-fréquentation touristique

Le zoo de La Barben attire déjà annuellement 350 000 visiteurs. Si les permis d’aménager venaient à être autorisés, la fréquentation touristique annuelle atteindrait 650 000 personnes (260 000 véhicules) sur moins de 1 km2 (le zoo et le château sont très proches), puis plus d’un million de personnes si l’on en croit les prévisions de la société Rocher Mistral. A titre de comparaison, le Parc national des calanques – saturé par les visiteurs au point d’avoir mis en place des mesures pour en limiter l’accès – reçoit 3 millions de personnes sur une surface de 85 km2, soit 35 000 personnes par km2. La même politique a été adoptée pour mieux réguler la fréquentation touristique dans la Sainte-Victoire, à Port-Cros ou en Camargue. Alors que tout le monde s’accorde à reconnaître que le modèle économique du sur-tourisme n’est plus soutenable et qu’il provoque de graves atteintes à l’environnement, la société Rocher Mistral tente de l’imposer à La Barben

Conclusion

De quelque point de vue que l'on se place, les trois permis d'aménager envisagés par le projet Rocher Mistral sont typiquement ce qu'il ne faut plus faire dans nos territoires. On ne cesse de dire, depuis la prise de conscience environnementale et la crise sanitaire, qu'il faut reconnecter les orientations des politiques d'aménagement avec les aspirations des citoyens et que les territoires doivent devenir les laboratoires d'une économie plus vertueuse et plus respectueuse de notre environnement. Avec ce projet, c'est exactement le contraire qui se profile : destruction d'un patrimoine classé, destruction d'un patrimoine archéologique, sur-fréquentation touristique mettant en péril les activités déjà existantes, artificialisation des sols, destruction de la biodiversité et disparition d'espèces protégées, aggravation des risques d'incendie, d'inondation et de sécurité publique, augmentation de la pollution. Et tout ceci pourquoi ? Pour la présentation de spectacles bas de gamme qui ridiculisent et trahissent la culture provençale par une mise en cliché racoleuse. Ce projet fordiste n'a aucune utilité publique. Il va à l'encontre des enjeux environnementaux, économiques, patrimoniaux et éthiques de notre époque.

Sent from Android device

MICHEL Géraldine

De: Amigues Marie-Agathe <agathe.amigues@orange.fr>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 15:05
À: dgs@laBarben.fr
Objet: Participation du public à l'enquête relative au projet de la Société Rocher Mistral

A l'attention de la Direction générale des services de la Commune

" Celui qui est fidèle dans les petites choses est aussi fidèle dans les grandes; celui qui est malhonnête dans les petites choses est aussi malhonnête dans les grandes. "

Appliquée au droit de l'urbanisme et à son interprétation par la Société Rocher Mistral quand il s'est agi de mener à terme ses premiers projets, cette maxime biblique (Luc 16,10 BFC) permet de jeter un doute sur l'esprit dans lequel seraient entrepris les suivants.

En considérant les avis, réservés voire négatifs, des autorités publiques autorisées, préalablement saisies, on en vient donc, presque naturellement, à émettre un avis défavorable à l'extension de l'emprise au sol du Rocher Mistral à La Barben.

Il faut en effet espérer, sinon un improbable retour au calme de la Commune, du moins que rien ne vienne y empirer un climat contentieux depuis l'installation de Rocher Mistral.

Agathe.amigues@orange.fr

MICHEL Géraldine

De: PHILIPPE SARAZIN <psarazin50@gmail.com>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 15:42
À: dgs@labarben.fr
Objet: Développement des programmes au Rocher mistral

Bonjour,

Par le présent email j'aimerais apporter mon soutien au parc Rocher Mistral :je pense que c'est une opportunité de créer de l'emploi dans notre région qui en a bien besoin .

De plus cela devrait permettre de pérenniser le patrimoine provençal et de créer des événements culturels récurrents .

CORDIALEMENT

PHILIPPE SARAZIN

MICHEL Géraldine

De: Marie Mot Rond <marie.motrond@gmail.com>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 16:59
À: dgs@labarben.fr
Objet: Permis Rocher Mistral

Bercée, lorsque j'étais enfant, par les histoires mais aussi par les combats de Marie Mauron , c'est à travers son enseignement que je vais m'exprimer pour parler des permis déposés par la SAS Rocher Mistral.

Très attachée à la préservation de l'environnement et à la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel de la Provence, Marie Mauron dont j'apprécie les valeurs, aurait probablement été préoccupée par le développement du Rocher Mistral et les permis déposés, car il s'agit d'une intrusion dans un environnement naturel, susceptible d'altérer le paysage et de perturber l'équilibre écologique.


Elle aurait pu exprimer des inquiétudes quant à l'impact de ce développement sur la faune et la flore locales, en particulier si des habitats naturels étaient détruits ou perturbés. Elle aurait également pu craindre les conséquences sur la qualité de vie des habitants de La Barben et de la région environnante, comme l'augmentation de la circulation automobile, la perte de tranquillité et l'éventuelle surcharge des infrastructures locales.

En tant que défenseure de la nature et du patrimoine provençal, Marie Mauron aurait probablement plaidé en faveur d'une approche plus respectueuse de l'environnement, mettant l'accent sur la préservation du paysage et de la biodiversité. Elle aurait pu soutenir des alternatives plus durables et compatibles avec la nature, comme la promotion du tourisme écologique et la mise en valeur des ressources culturelles et historiques de la région. Ce pour quoi je plaide aussi. A ce sujet, elle aurait sans doute aussi été scandalisée par la trahison de sa culture par des spectacles réalisés sans aucun soutien historique où le ridicule et l'instrumentalisation le disputent à la niaiserie.

Ces suppositions, fondées sur les principes qu'elle a défendus de son vivant, je les fais miennes et je m'oppose à ce projet qui se veut le défenseur de la Provence alors qu'il n'en est qu'une vulgaire falsification.

Je suis opposée à ces 3 permis.

Adessias

 RépondreRépondre à tousTransférer

MICHEL Géraldine

De: Heike Doll <h.b.doll@gmx.de>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 18:12
À: dgs@labarben.fr
Objet: Château la Barben

Monsieur le Maire,
c'est avec effroi que mon mari et moi et nos amis, tous amis de la Provence, suivons le développement des projets du nouveau propriétaire du Château la Barben, de son environnement et de votre village. Nous espérons que vous réussirez à faire arrêter ce projet à la Disneyworld en Provence qui détruirait la nature et nuirait à la santé des habitants (tant qu'ils n'ont pas encore fuit les lieux). Mes amis et ma famille évitons les lieux touristiques surfréquentés - nous serions navrés si nous devons éviter votre village et ses environs.
Veuillez agréer Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments,

Heike Doll
Adam-Berg-Str. 4
81735 München
Allemagne

MICHEL Géraldine

De: Capucine Pillivuyt <capucinepillivuyt@gmail.com>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 18:26
À: dgs@labarben.fr
Objet: Château de la Barben

Le château de la Barben et son écrin végétal représentent le site le plus remarquable de Provence.
Ne le détruisons pas et respectons les lois !!!
Merci Monsieur le Maire

MICHEL Géraldine

De: Jean pierre Olivier <jpbolivier@gmail.com>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 19:07
À: dgs@labarben.fr
Objet: Enquête Rocher Mistral

Monsieur le Maire,

L'an passé, je me suis rendue au Rocher Mistral avec mes petits enfants. Nous ne connaissions pas ce site. Nous sommes tous repartis, après le spectacle du soir, enchantés.

Ce site est magnifique et ne demande qu'à offrir des activités nouvelles, des spectacles pour tous et améliorer le confort des visiteurs. C'est un lieu où les enfants jouent, courent sans risque, enfin un peu de liberté pour eux !

J'ai été très étonnée de découvrir une enquête publique que j'estime partielle.

Il me semble que ce site apporte du travail, des visiteurs à votre village, des visiteurs au zoo (nous y sommes allés la semaine suivant notre visite au Rocher). Je pense que les risques que vous soulevez sont certes existants mais certainement étudiés et contrôlés par les services compétents.

J'espère de tout cœur que ce site pourra offrir de nouvelles attractions et des commodités, sans pour autant créer de la gêne à votre village.

Recevez, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Mme OLIVIER

MICHEL Géraldine

De: Frank Nicolas <franknicolas1964@gmail.com>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 19:16
À: dgs@labarben.fr
Objet: Vote avis projet rocher mistral

Famille NICOLAS Frank et Beatrice

Ch du pont du Commandant

13330 LA BARBEN

Objet : vote Electronique → rendu avis défavorable aux projets de permis déposés par la SAS ROCHER MISTRAL

Pour les motifs suivants :

- Non convaincus par le respect total des engagements ou obligations liées au site « Natura 2000 » ;
- Les études d'impacts sur l'environnement et les mesures prises par le ROCHER MISTRAL, ne nous semblent pas exhaustives ;
- La non prise en compte de certaines mesures essentielles de Sécurité, et notamment celles décrites dans le procès-verbal de la ss-commission départementale de la sécurité ;
- Difficulté d'accès au chemin communal,
- Proximité de l'Eglise Saint Sauveur et Cimetière (lieux de recueillement)
-

Et enfin, parce qu'un projet d'une telle ampleur, dans un petit village tel que le nôtre, qui nous a attiré pour sa tranquillité et non pas pour sa notoriété, ne doit pas s'imposer à nous mais se proposer, s'adapter et s'établir en toute légalité, en toute sécurité, dans les meilleures conditions. Nous préférons bien évidemment que le porteur de ce projet soit ouvert aux discussions, et renoue des dialogues constructifs avec notre Représentant Communal, Monsieur le Maire, dans l'intérêt de Tous.

Béatrice et Frank

MICHEL Géraldine

De: Odile Lacome <odile.lacome@gmail.com>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 19:59
À: dgs@labarben.fr

Je m'interroge sur la façon d'agir de Rocher Mistral, imposant ses aménagements sans attendre toutes les autorisations sous prétexte que celles-ci vont arriver. Je ne vois pas un citoyen lambda se permettre de telles façons sans en payer les conséquences .

De plus, c'est un projet néfaste à l'environnement dans un site Natura 2000, donc contestable. Les quelques images des constructions envisagées font apparaître une Provence de carton pâte, des constructions de mauvaise qualité, des passerelles ridicules, tout ceci devant inévitablement dénaturer un lieu autrefois enchanteur et magique. Sans oublier les entorses aux règles de sécurité qui semblent se multiplier mais que le nouveau châtelain méprise. Bref, un projet à revoir ou à abandonner pour le respect de la Provence et de ses habitants.

O. Sollin

MICHEL Géraldine

De: Olivia Tnsi <tonussi.oli@gmail.com>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 19:59
À: dgs@labarben.fr
Objet: Contribution PA Rocher Mistral

Monsieur Le Maire, Monsieur le directeur général des services,

Par le présent mail je vous communique mon avis défavorable concernant les demandes de permis d'aménager PA 013 009 22 0006 et PA 013 009 22 0007 déposés par la SAS Rocher Mistral, représentée par Monsieur D'Alençon Vianney.

Au-delà d'aller à l'encontre du bon vivre au sein de la charmante commune qu'est la Barben, ce projet met à mal faune et flore aux travers des points suivants :

- **Accentuation de l'artificialisation des sols et non-respect de la biodiversité**

Le projet Rocher Mistral se vante d'être un projet environnemental et agricole qui vise la protection de la biodiversité, or, sauf erreur de ma part, la réalisation de ce projet provoquera l'abattage d'une centaine d'arbres et l'artificialisation d'une dizaine d'hectares – dont 4 hectares de terres agricoles – qui sont autant de réservoirs d'une riche biodiversité. Nous sommes donc bien loin du projet initial et des recommandations de la Convention citoyenne concernant la réduction de l'artificialisation des sols et la consommation des espaces naturels et agricoles pour préserver la biodiversité.

Aussi, les pollutions sonores et lumineuses des spectacles déjà existants et prévus dans les permis d'aménager mettent en danger plusieurs espèces protégées : les chauves-souris à oreilles échancrées (Murins) et l'aigle de Bonelli. Depuis des dizaines d'années, le château de La Barben héberge dans ses souterrains l'une des plus importantes colonies de Murins à oreilles échancrées de la Région Sud avec 600 à 700 individus. Cette espèce figure sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Aussi, vous n'êtes surement pas sans savoir que les murins sont protégés en France depuis l'arrêté pris le 23 avril 2007.

*“ Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la **destruction**, l'**altération** ou la **dégradation** des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques. “*

Comme si cela ne suffisait pas, ce projet aura aussi comme conséquence la dégradation des lieux d'habitat et de chasse de l'aigle de Bonelli, rapace emblématique de notre territoire. C'est d'ailleurs au nom de la protection de ces espèces protégées que le préfet des Bouches-du-Rhône vient de prendre le 13 juin 2023 un arrêté de sursis à statuer sur le défrichement d'un bois destiné à être transformé en chemin d'accès entre les parkings et la billetterie.

- **Mise à mal des activités existantes**

Du fait de la pollution sonore et lumineuse des spectacles prévus en journée et en soirée les animaux du zoo se retrouveront en situation de stress, ce qui peut avoir des incidences économiques sur l'activité du zoo mais également sur le bien-être des animaux. De la même manière, la création de vastes parkings tout autour des écuries du Baou ne manquera pas d'engendrer des situations de stress et de mettre en difficulté les exploitants. Ce projet met donc en péril ces activités existantes.

• Des aménagements incompatibles avec les contraintes urbanistiques des lieux

Les aménagements proposés sont en totale contradiction avec les dispositions urbanistiques qui régissent les lieux :

- La zone de La Barben est identifiée comme « espace agro-naturel d'indice 1 » dans le SCOT du pays salonais et comme « espace agricole de vocation spécialisées » (espaces à préserver) dans la Directive Territoriale d'Aménagement des BdR. Le quartier est aussi RNU ce qui signifie qu'aucune construction n'est possible sauf si le projet relève – c'est l'argument mis en avant par la société Rocher Mistral – d'un intérêt public avéré. Or, la société organise des spectacles soi-disant historiques qui ont été conçus par le porteur de projet sans aucun conseil scientifique. Ils véhiculent une histoire fantasmée et antirépublicaine qui n'a strictement rien à voir avec ce qui est établi par les historiens universitaires.

- Certains des terrains ciblés par le promoteur sont classés Natura 2000, zone protégée LPO, ZNIEF 1 et 2. Aucun terrain n'est constructible (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique : un espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable).

- Plusieurs bâtiments sont classés par les Monuments historiques : la chapelle du XIVe siècle, le château, dont les plus anciens éléments connus remontent au XIe siècle, le jardin à la française et le pont sur la Touloubre.

• Destruction d'un patrimoine archéologique

Le projet Rocher Mistral se dit participer à la sauvegarde de ce patrimoine naturel unique dans les bouches du Rhône, mais l'histoire du village ne se réduit pas à celle du château.

Récemment des fouilles entreprises par l'INRAP ont fait apparaître de nombreux vestiges sur les principaux terrains visés par les permis d'aménager : berges de la Touloubre pour les parkings ; prairie en arrière du château pour les tribunes et le lac artificiel ; bois pour le village commercial et les logements. Ces vestiges couvrent un large spectre chronologique, allant du néolithique au XIXe siècle en passant par l'âge du bronze, du fer et l'époque médiévale (tombes, silos, fours, quantité importante de mobiliers lithiques, céramiques et métalliques, activité artisanale pour la production de tuiles, lavoir, exploitation viticole, aqueduc souterrain remarquablement conservé). C'est toute l'histoire de La Barben qui est enfouie à quelques centimètres seulement de la surface. A aucun moment, dans la présentation de ses demandes de permis d'aménager, la société Rocher Mistral évoque le risque d'impact archéologique et patrimonial des futures constructions qui, pourtant, bouleverseront le sous-sol et détruiront définitivement les vestiges de l'histoire du village. Nous pouvons alors nous questionner sur l'intention dite, de sauvegarde du patrimoine.

En vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à cette contribution, cordialement.

Olivia Tonussi

MICHEL Géraldine

524

De: anne belaube <annebelaube@gmail.com>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 20:48
À: dgs@labarben.fr
Objet: Contre les projets d extension de Rocher Mistral

Je soutiens la mairie de la Barben dans son bras de fer contre Rocher Mistral , car je suis contre le défrichage à outrance et contre l'artificialisation des terres , appauvrissant la biodiversité des espèces sauvages : chauve-souris et autres .
De plus les pluies étant de plus en plus fortes , les risques d inondation sont non négligeables.

De: Simon PALLA <simon.palla@gmail.com>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 20:52
À: dgs@labarben.fr
Objet: Non ! aux 3 Permis d'Aménager de Rocher Mistral

Bonjour,

- Détruire des arbres, et artificialiser des terrains classés Natura 2000 – et, de plus, en zone fréquemment inondable...
- Polluer l'environnement sonore d'espèces animales protégées, des animaux du zoo à proximité, et de tous les voisins humains...
- Développer un sur-tourisme (en sus de la fréquentation du zoo) sur un site mal desservi par le réseau routier – sur-tourisme que de nombreux autres sites bien plus touristiques tentent d'endiguer...
- Et multiplier par cette sur-fréquentation les risques d'incendie...

Et tout cela au seul profit financier de peu de personnes...

Comment les pouvoirs publics pourraient-ils décemment cautionner de telles aberrations ?

MICHEL Géraldine

De: Véronique Palla <veronique.palla@gmail.com>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 20:52
À: dgs@labarben.fr
Objet: Opposition au projet de Rocher mistral

Je m'oppose totalement à ce nouveau projet d'expansion du Rocher Mistral.

C'est un projet destructeur, tant par son impact sur l'environnement, que sur le patrimoine historique.

A l'heure où chacun s'accorde à préserver notre patrimoine naturel, à minimiser les impacts humains sur la nature, ce projet est en totale contradiction avec les enjeux que nous devons mettre en œuvre pour la préservation de la biodiversité.

L'augmentation de la fréquentation déjà conséquente par celle du zoo, entraînera des risques de pollution, d'incendies.

C'est un projet d'une autre époque, qui ne se soucie pas de l'impact environnemental, humain, et dont la seule finalité est purement mercantile.

Donc, non aux trois permis d'aménager de Rocher Mistral

Véronique Palla

337

MICHEL Géraldine

De: Gilles Nérot <gilles.nerot@outlook.com>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 21:08
À: dgs@labarben.fr
Objet: La Barben

Nous soutenons pleinement ce projet de créer un parc mettant en valeur le patrimoine régional français, et le Rocher Mistral rappellera celui de la Provence. Il est à encourager et à soutenir, sans oublier le rôle d'animation de l'économie locale qu'il assurera.

Gilles Nérot

Envoyé de mon iPhone

MICHEL Géraldine

De: loic pellegrin <loicpellegrin@gmail.com>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 21:11
À: dgs@labarben.fr

Demande de permis d'aménager PA013009220006 et PA013009220007 déposés par là sas rocher mistral , représenté par monsieur Vianney d'Alançon en vue de la création des infrastructures du parc à thèmes rocher mistral et d'une aire de stationnement, d'une voie pompiers, billetterie , sanitaires, et esplanade d'accueil sur la commune de la barben.

Loicpellegrin@gmail.com
Pellegrin Loïc

Je ne suis pas favorable aux demandes de Monsieur Vianney d'Alançon concernant le Rocher mistral.

Commentaires :

Impact négatif sur la faune et la flore local , dont des espèces très menacé a ce jour.

Destruction d'une zone nature 2000 qui permet de protéger nos forêt provençale.

Risques important d'incendie sur le massif forestier des 4 thermes

Beaucoup de nuisances sonores pour les habitants et pour les visiteurs du parc animalier.

Destructions d'un site classé monument historique.

Envoyé de mon iPhone

339

MICHEL Géraldine

De: Michèle Papot <mi_papot@hotmail.com>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 21:13
À: dgs@labarben.fr
Objet: Je m'oppose au projet du Rocher Mistral

Monsieur,

J'habite à Péligon et j'ai récemment reçu les dernières prévisions de travaux d'agrandissement du Rocher Mistral.

Le "château de la Barben," ce lieu que chacun affectionne pour la quiétude qu'il apporte tant par les oiseaux, les promenades du dimanche, la sérénité de ces paysages provençaux, un précieux patrimoine qui, depuis quelques années, s'est considérablement dégradé.

Au nom de quoi? au nom d'un pseudo tourisme dont on nous annonce chaque jour un peu plus les méfaits que ce soit sur les radios, à la télévision....

Si les politiques acceptent la dégradation d'un espace naturel protégé, s'ils acceptent les extensions tels que, parking, lac artificiel, village "commercial", où est donc la crédibilité de ceux qui nous gouvernent avec en apparence, et je dis bien en apparence, une envie de résoudre ce problème croissant et insoluble de surtourisme.

Je m'oppose fermement à ce projet.

M Papot

Envoyé à partir d'[Outlook](#)

MICHEL Géraldine

De: Fages Jean <jeanfages1@orange.fr>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 21:16
À: dgs@labarben.fr
Objet: Avis Permis de construire rocher mistral

Bonsoir je vous informe en temps qu'habitant de la barben je suis contre le projet de développement du rocher mistral. Les raisons sont les suivantes une nuisance sonore très importante du surcroît à côté du cimetière lieux de recueillement et l'église. Il me semble aussi que la zone est pleine de vie. Pour sa raison je suis défavorable à la validation du permis de construire.

Cordialement.

MICHEL Géraldine

De: michael huvenne <michaelhuvenne@gmail.com>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 21:17
À: dgs@labarben.fr
Objet: Projets rocher mistral

Je suis contre les nouvelles demande . Habitant sur lieux ces déjà trop le bordel . Moin que les années précédentes certe. Ça veux créer tel et tel chose . Ces catastrophes. Ça ne respecte rien. Un champ de lavande qui ressemble a rien des pins non planté au réglementation. Faut que le rocher arrête ces conneries. Habitant de la Barben . V j'en ai marre de ces conneries. Cordialement

Envoyé à partir de [Outlook pour Android](#)

MICHEL Géraldine

De: michèle ehret <m_ichele@hotmail.fr>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 21:22
À: dgs@labarben.fr
Objet: projet Rocher Mistral

Monsieur,

je viens de prendre connaissance des projets pour le Rocher Mistral et c'est très en colère que je répons non au projet de modification de la configuration sauvage de ce lieu que tous les gens habitant à proximité adorent.

Saccager un tel lieu au nom d'un tourisme de masse dont on nous rabâche chaque jour les dégats sur un écosystème déjà bien fragilisé par le changement climatique, c'est une honte!

MP

MICHEL Géraldine

De: Jean-Michel Acedo <jean.michel.acedo@gmail.com>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 21:33
À: dgs@labarben.fr

Je suis totalement contre le projet d'extension du rocher Mistral. Pour non-respect de l'environnement et de l'histoire autour du château, pour quelqu'un qui fait des représentations historiques il ferait mieux de commencer par ne pas détruire le patrimoine chargé d'histoire.

MICHEL Géraldine

De: Justine Delaine <delaine.justine@gmail.com>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 21:28
À: dgs@labarben.fr
Objet: Demande de permis

Bonjour,

Je ne suis pas favorable aux demandes de monsieur vianney d'Alonçon concernant le Rocher mistral

Car le village de La Barben est une zone natura 2000 et nous sommes aussi refuge LPO. Nous avons une diversité de la faune et flore sauvage que l'accord de se permis peut être très nuisible pour eux ainsi que pour les habitants qui ont choisis ce village pour sa beauté et son calme.

De plus nous sommes en zone à hauts risques incendies qui peut mettre en danger plus de 800 animaux du parc animalier de la barben.

Continuons à protéger notre belle nature

Merci
Justine Delaine

345

MICHEL Géraldine

De: Jean Fibru <jean.fibru@gmail.com>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 21:31
À: dgs@labarben.fr
Objet: Contre les 3 demandes de permis d'aménager de Rocher Mistral

Bonjour,

Je suis opposé à ce projet des 3 permis pour les raisons suivantes :

- 1/ Non respect des dispositions d'urbanisme.
- 2/ Non respect de la faune et de la flore.
- 3/ Non respect du patrimoine classé.

Ce genre de projet est très étonnant dans la conjoncture actuelle et au vu de l'urgence climatique, du sur-tourisme, des risques d'incendie, artificialisation des sols etc.

Merci de tenir compte de ces vrais enjeux dans votre décision.

Cordialement,

Jean

MICHEL Géraldine

De: elodie.bergeron03@laposte.net
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 21:33
À: dgs@labarben.fr
Objet: Avis pour le Projet Rocher Mistral

Je ne suis pas favorable aux demandes de Monsieur Vianney d'Alençon concernant le projet du Rocher Mistral.

Il s'est installé sur un site Natura 2000 qui est riche en diversité de faune et de flore, construire ses bâtiments veut dire tout détruire. De plus, les nuisances sonores sont trop importantes. Et je pense qu'il est important de respecter le cimetière et l'église qui sont à côté.

Envoyé depuis mon mobile

MICHEL Géraldine

De: Hélène PETITJEAN <helene_petitjean@hotmail.fr>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 21:36
À: dgs@labarben.fr
Objet: Projet rocher mistral

Bonjour,

Je viens de voir le projet d'extension du parc le Rocher Mistral. Une extension ne serait-elle pas un problème de nuisance sonore pour les riverains ? Connaissant des personnes y habitant les spectacles de jours comme de nuit sont déjà assez bruyant, rajouter des espaces serait à mon avis un peu pousser le bouchon. Sans compter la nuisance sonore pour les animaux du parc animalier juste à côté.

L'emblématique château de la Barben (en zone Natura 2000) ne devrait-il pas rester tel qu'il est et arrêter de détruire ses alentours ? Je trouve ça dommage de détruire un territoire riche en histoire, faune et flore. Mais c'est que mon humble avis.

Cordialement,
Hélène Petitjean

Envoyé à partir de [Outlook pour Android](#)

348

MICHEL Géraldine

De: Stéphane BOUGAZELLI <bougazelli@hotmail.fr>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 21:44
À: dgs@labarben.fr
Objet: rocher mistral

bougazelli@hotmail.fr

Je ne suis pas favorable aux demandes de monsieur Vianney d'Alañon concernant le Rocher Mistral.

Je suis herpétologue professionnel, je vis sur la commune de la Barben depuis 20 ans, je trouve ce projet aberrant.

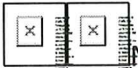
Je voulais préciser que je connais bien la faune reptilienne qui vit sur la commune de la Barben. Je trouve un tel projet scandaleux pour la biodiversité locale et tiens à signaler que toute la faune reptilienne française est intégralement protégée.

Sans parler des nuisances sonores qui sont insupportables. Vu la proximité du cimetière je pense que le respect des morts ne sera pas respecté surtout les jours d'enterrement et de recueillement.

Cordialement,

Stéphane Bougazelli
Responsable Vivarium

Parc Animalier de La Barben
Route du château
13330 LA BARBEN
04.90.55.19.12 / 06.45.03.99.28



N° EN1600063

N°13/CC/FS/EL/091.08

13/AO/FSC/0073-2009

349

MICHEL Géraldine

De: annie coniglio <annie.coniglio@hotmail.com>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 22:03
À: dgs@labarben.fr
Objet: Contre le projet du Rocher Mistral

Bonsoir,

En espérant que ce message puisse avoir du poids contre le projet du Rocher Mistral.

En effet, il ne faut absolument pas dénaturer ce si beau village de La Barben, surtout autour de notre si belle chapelle.

L'intérieur du château a déjà perdu toute son âme ne les laissons pas en plus abîmer la nature si bien préservée jusqu'à maintenant.

Zut alors nous sommes dans une zone classée Natura 2000, plus de béton inutile autour de ce château.

De plus je reste persuadée que plus de bruit autour de notre si beau Parc Animalier pourrait nuire à nos protégés.

Svp, arrêtez tout, jusqu'à présent ce projet n'a rien à voir avec l'histoire de la Provence.

Il n'aurait même pas du voir le jour ce Rocher Mistral.

Cordialement.

Annie.coniglio@hotmail.com

Envoyé à partir de Outlook pour Android

MICHEL Géraldine

De: Marie Durand <marie.mathilde.durand@gmail.com>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 22:08
À: dgs@labarben.fr
Objet: Objet : Contre les aménagements de Rocher Mistral

Bonjour,

Je suis opposé à ce projet des 3 permis pour les raisons suivantes :

- 1/ Non respect des dispositions d'urbanisme.
- 2/ Non respect de la faune et de la flore à une époque où il semblerait que ce soit la priorité de s'en soucier
- 3/ Non respect du patrimoine classé

Ce genre de projet est surprenant et irresponsable au vu de l'urgence climatique, du sur-tourisme, des risques d'incendie, artificialisation des sols etc.

Merci de tenir compte de ces vrais enjeux dans votre décision.

Marie Durand

MICHEL Géraldine

De: Camille O'Neill <camille83.oneill@gmail.com>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 22:09
À: dgs@labarben.fr
Objet: Contre les aménagements de Rocher Mistral

Bonsoir,

Je suis opposée à ce projet des 3 permis pour les raisons suivantes :

- 1/ Non respect des dispositions d'urbanisme.
- 2/ Non respect de la faune et de la flore.
- 3/ Non respect du patrimoine classé.

Ce genre de projet est très étonnant dans la conjoncture actuelle et au vu de l'urgence climatique, du sur-tourisme, des risques d'incendie, artificialisation des sols etc.

Merci de tenir compte de ces vrais enjeux dans votre décision.

Camille Richaud

MICHEL Géraldine

De: Lucie Perroy <lucieperroy@gmail.com>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 22:12
À: dgs@labarben.fr
Objet: rocher mistral

Madame Lucie Perroy
lucie.perroy@gmail.com

Je ne suis pas favorable aux demandes de monsieur Vianney d'Alançon concernant le Rocher Mistral.

Je suis résidente de la commune de la Barben et j'habite près du château justement. Les nuisances sonores sont insupportables ! en juillet et août c'est TOUS les soirs ! il n'y a aucun respect ni aucune considération du voisinage.

La zone où se trouve le château est classée Zone natura 2000 et doit le rester ! la biodiversité locale est riche et ce projet détruira tellement d'habitat, de plantes, arbres, insectes...la zone va être dénaturée. A cela s'ajoute le risque engendré par les activités humaines....incendies...pollution...

Pour finir, c'est scandaleux de vouloir établir ce projet à côté d'un cimetière. Aucun respect de nos morts, des enterrements qui y auront lieu et des moments de recueillement.

La Barben est certes un petit village mais il ne doit pas, ainsi que ses habitants, être traité avec un mépris pareil.

Cordialement,

Lucie Perroy

MICHEL Géraldine

De: MARIANI Colette <colettemariani@yahoo.fr>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 22:16
À: dgs@labarben.fr
Objet: Enquête publique Rocher mistral

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique, je souhaite m'exprimer sur les demandes de permis pour le parc d'attractions Rocher Mistral.

Ces demandes visent à continuer l'aménagement du Château de La Barben et ses terres en parc d'attractions. Je suis totalement opposée à ces aménagements, le parc étant situé à proximité immédiate des habitations du village. Par ailleurs, il jouxte le parc animalier qui abrite de nombreuses espèces animales et dans une zone Natura 2000 visant à préserver la biodiversité.

Aussi, je vous demande instamment d'opposer un refus à ces demandes.
Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte cet avis.

Meilleures salutations
Mme Colette Mariani

Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android

MICHEL Géraldine

De: Iris Elalamy <iris.elalamy2@gmail.com>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 22:23
À: dgs@labarben.fr
Objet: Avis CONTRE le projet d'aménager du Rocher Mistral

Mesdames, Messieurs,

Par la présente je tiens à signifier mon désaccord profond avec les permis d'aménager PA 013 009 22 0006 et PA 013 009 22 0007 demandés par le Rocher Mistral.

Depuis que cette entreprise s'est installée à la Barben elle ne cesse de détruire notre patrimoine, aussi bien culturel, que naturel et culturel.

Le château de la Barben n'est pas un décor de Walt Disney mais un joyau de notre patrimoine historique. ARRETONS les bêtises avant que cela ne soit trop tard.

JE vous remercie de votre attention.

Iris

355

MICHEL Géraldine

De: Solenne de GERVILLIER <solennedegervillier@gmail.com>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 22:23
À: dgs@labarben.fr
Objet: Contre extension rocher mistral vers le village

Bonjour,

Je vous fais ce mail pour vous informer que je suis contre l'extension du rocher mistral.

La faune et la flore local va être ravagées! Les zones natura2000 sont faites pour respecter notre environnement déjà bien abîmé.

Les nuisances sonores sont déjà une calamité pour ce village qui était si tranquille.

Merci de prendre en compte mon avis.

Bonne journée

MICHEL Géraldine

De: come.sourty@laposte.net
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 22:29
À: dgs@labarben.fr
Objet: Contre les aménagements de Rocher Mistral

Bonjour,
Je suis opposé à ce projet des 3 permis pour les raisons suivantes :
1/ Non respect des dispositions d'urbanisme.
2/ Non respect de la faune et de la flore.
3/ Non respect du patrimoine classé.
Ce genre de projet est très étonnant dans la conjoncture actuelle et au vu de l'urgence climatique, du sur-tourisme, des risques d'incendie, artificialisation des sols etc.

Merci de tenir compte de ces vrais enjeux dans votre décision.

Côme sourty

MICHEL Géraldine

De: Lucas Battistetti <lucas.battistetti@icloud.com>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 22:34
À: dgs@labarben.fr
Objet: Construction bâtiments la barben

Bonjour,

Je vous envoie ce mail afin de donner mon avis et de m'opposer concernant la construction des bâtiments prévues à proximité du cimetière de La Barben. (Amphithéâtres, ponts sur la touloubre...)

En effet cette zone est un site Natura 2000, comme vous le savez ces sites visent à une meilleure prise en compte des enjeux de la biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitants et d'espèces représentatives de la biodiversité. Nous sommes aux abords d'un zoo et l'importance de la faune et la flore est essentielle pour le maintien des espèces de l'activité de celui-ci.

Les constructions prévues dans cette zone ne sont d'ailleurs absolument pas en accord avec la localisation étant donnée les nuisances sonores que cela vont causer aux animaux du zoo et aux riverains pendant la construction, mais aussi après être construit avec les spectacles et autres prévus.

Enfin, la proximité du cimetière et de l'église qui sont des lieux de recueil et de tranquillité, encore une fois cela n'est absolument pas en accord avec le projet.

Je vous remercie de prendre en compte mon avis concernant ce projet, qui a long terme détruira la faune et la flore aux alentours, nuisant aussi aux animaux et aux riverains.

Cordialement.

358

MICHEL Géraldine

De: Lucie <lucie2.smartsmary@gmail.com>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 22:48
À: dgs@labarben.fr
Objet: Réponse enquête Rocher Mistral : NON au PA

Madame, Monsieur,

Puisque nous pouvons enfin nous exprimer sur ce projet je me permets de vous écrire que nous sommes CONTRE les travaux et aménagements de Rocher Mistral. Depuis plusieurs années maintenant ils dénaturent ce qui faisait auparavant la richesse de notre commune et notre fierté. Comment ces gens peuvent ils faire ce qu'ils veulent sans avoir à rien justifier? Jusqu'où iront-ils? Tout va trop vite. Nous avons PEUR. La sécurité des usagers n'est pas suffisamment prise en compte. Un jour il y aura un accident et ce sera trop tard pour donner les autorisations. Arrêtons ça.

Bien cordialement
Lucie de la Barben

MICHEL Géraldine

De: Adeline Godefroy <godefroyadeline@yahoo.fr>
Envoyé: lundi 3 juillet 2023 23:28
À: dgs@labarben.fr
Objet: Contre l'extension du Rocher Mistral

Bonsoir,

C'est avec un fort mécontentement que je vous écris ce soir. Je m'exprime contre le projet d'extension du Rocher Mistral !!

Ce domaine perturbe déjà au quotidien la quiétude de ces lieux historiques: les spectacles, redondants, sont déjà très bruyants. Rajouter des nouvelles structures accentueraient ce phénomène. Les riverains ne devraient pas avoir à supporter tout cela. Je pense également aux animaux du parc zoologique voisin qui verraient leur cycle nocturne (et diurne) perturbé par des l'acoustique trop forts, des cris et des bruits sourds.

Comment se reconnecter à La Nature en ce lieu alors que le voisinage vous braille littéralement dans les oreilles ??

Mais ce qui est le plus choquant, à une époque où la biodiversité s'effondre et où les scientifiques et les acteurs de terrain qui oeuvrent pour la protection de l'environnement ne cessent de clamer à une meilleure préservation de notre "trésor vert", c'est que le projet impliquerait un défrichement aboutissant à la destruction d'espèces animales et végétales endémiques de la région!! Tout bonnement scandaleux ! Replanter quelques oliviers et pieds de lavandes ne compenseront certainement pas toute cette belle nature perdue... il faut des années avant qu'un milieu perturbé réussisse à se régénérer (s'il n'est plus perturbé à ce moment là).

Le Rollier d'Europe est un oiseau inscrit sur la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, de passage et hivernants de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il est classé comme NT (Near Threatened), signifiant que cette espèce est partiellement menacée. Observe ce jour non loin du Château de La Barben, en bord de la Touloubre.

Je peux vous citer également l'Aigle de Bonelli qui niché non loin de cette parcelle, ou encore le Hibou Grand Duc, qu'on entendait régulièrement chanter la nuit autour du Château.

Tous ces oiseaux sont protégés par la loi qui rappelle que "Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques." Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Le site est niché au cœur d'une zone Natura 2000!!! Il me semble impensable que l'Etat, la Région, le Préfet et même le Maire de La Barben autorisent cette destruction, qui irait à l'encontre des principes de préservation des aires naturelles protégées.

Je me répète sans doute, mais je m'oppose donc au projet d'extension du Rocher Mistral.

Cordialement

Adeline Godefroy
Ecocitoyenne en colère

Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android